



## Dispositif « sport, santé, culture, civisme » (2S2C) de Boé

Accueil des enfants scolarisés sur Boé, les jours où ils n'ont pas école.

### 1. Ecoles et lieu d'accueil :

L'accueil des enfants scolarisés en maternelle sera organisé à l'**accueil de loisirs Marie-Louise Chrétien**.

Sont concernés les élèves PS,MS,GS de Didier Lapeyre et Marie Louise Chrétien.

L'accueil des enfants scolarisés en élémentaire sera organisé à l'**accueil de loisirs Jean Moulin**.

Sont concernés les élèves CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 des écoles Didier Lapeyre, Jean Moulin et René Muzas.

Les animations de la journée ainsi que la pause méridienne se dérouleront sur le Gymnase Chaussard avec une répartition en sous-groupe dans différents lieux du site de Bordeneuve.

### 2. Horaires d'accueil :

Les enfants seront accueillis le matin entre **7h30 et 8h50**.

Entre 9h et 16h30 ils seront pris en charge sur le gymnase Chaussard pour la mise en place des activités.

A partir de 16h30 il sera possible de récupérer les enfants dans les accueils de loisirs et ce jusqu'à 18h. Horaires de départ **16h30-18h**.

Horaires	Type d'accueil	Lieu	
		Grands	Petits
7h30-8h30	ALSH Périscolaire	Jean Moulin	Marie louise Chrétien
8h30-9h	Séparation 2S2C/Ecole	Chaussard	Chaussard
9h-12h	2S2C	Site bordeneuve	Site bordeneuve
12h00-13h30	Repas 2S2C	Pique nique extérieur	Pique nique extérieur
13h30-16h30	2S2C	Site bordeneuve	Site bordeneuve
16h30-17h00	Rassemblement 2S2C/Ecole	Jean Moulin	Marie louise Chrétien
17h00-18h00	ALSH Périscolaire	Jean Moulin	Marie louise Chrétien

### 3. L'encadrement

Les enfants seront répartis en deux grands groupes : petits (maternelles) et grands (élémentaires). Chaque groupe sera géré par 4 animateurs et un référent.

Ainsi 8 sous-groupes permettront de répartir les enfants selon les taux prévus par l'éducation nationale.

Les effectifs ne pourront aller au-delà de 15 pour les grands et 10 pour les petits.

Les encadrants seront des ATSEM, des animateurs BAFA ou BPJEPS municipaux et associatifs.

#### 4. **La Pause Méridienne**

Ne pouvant être rassemblés dans un même lieu, la pause sera organisée sous forme de **panier repas fourni par les parents.**

Les enfants seront encadrés par les animateurs en charge de l'accueil. Le temps du repas ne permettra pas les grands déplacements. Les groupes seront identiques et gérés sur place en extérieur si le temps le permet.

#### 5. **Modalités d'inscription**

Une inscription se fera auprès du service écoles, jeunesse et loisirs avec mise en place d'un planning hebdomadaire afin de définir le taux d'encadrement au plus juste.

Pour toute absence il sera nécessaire d'informer le service au minimum 24h avant par mail ou téléphone (sauf cas d'urgence).

Le cadre de l'accueil sera celui du périscolaire.

**Afin de limiter les places aux parents qui travaillent, une attestation d'employeur sera demandée pour les deux parents.**

Ce critère sera ajusté en fonction des capacités d'accueil.